

**Délibération n° BUR. – 20 – 8 novembre 2016 – Avis sur un projet de décret modifiant les durées d'exonération de la participation des assurés relevant d'une affection de longue durée, telles que définies à l'annexe de l'article D. 160-4 du code de la sécurité sociale.**

Par lettre en date du 18 octobre 2016, notifiée par courriel, la Direction de la Sécurité sociale a saisi l'UNOCAM pour avis, en application de l'article L. 182-3 du code de la sécurité sociale, d'un projet de décret modifiant les durées d'exonération de la participation des assurés relevant d'une affection de longue durée (ALD), telles que définies à l'annexe de l'article D. 160-4 du code de la sécurité sociale.

Le projet de décret vise notamment à modifier les durées d'exonération de la participation des assurés sociaux relevant d'une ALD. Les durées d'exonération actuelles sont soit maintenues soit allongées.

L'UNOCAM prend acte de ce projet de décret.

**Délibération adoptée à l'unanimité**